Edition Hiver 2021

magazine municipal

#Grimaudmag

Le sommaire du Grimaud mag

Édition Hiver 2021

Edito ____ 03

En bref ____ 04 / 05

Incendie ____ 06 / 07

Environnement ____ 08 / 09

Affaires portuaires ____ 10 / 11

Evènements 2022 ____ 12 / 13

Rétrospective ____ 14 / 15

Patrimoine ____ 16

Culture ____ 17

Urbanisme ____ 18

Services municipaux ____ 19

Environnement ____ 20

Communauté de communes ____ 21

Vie municipale ____ 22

Europe et tourisme ____ 23

Vœux du maire à la population ____ 24

Pratique

Pour contacter les services municipaux, vous pouvez vous rendre en mairie ou dans les services décentralisés aux heures ouvrables. Pour connaitre les périodes d'ouverture au public, vous pouvez téléphoner au **04 94 55 69 00** ou écrire via le formulaire de contact du site internet de la mairie.
Pour contacter les élus, vous pouvez joindre le cabinet du maire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 par téléphone au **04 94 55 69 19**.

Le maire reçoit sans rendez-vous chaque premier samedi du mois de 10h00 à 12h00 en mairie.

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE GRIMAUD
Edition Été 2021

Directeur de la publication :
Alain Benedetto *Maire de Grimaud*

Rédaction :
Noël FELTEN-AMBROSINI, Directeur de cabinet avec la collaboration des services municipaux.

Crédits photographiques :
Marion AGNES
Cyril CARPENTIER
Office de tourisme de Grimaud

Conception graphique :
Ideogram design

Impression :
Azur Impression

Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur respecte les normes PEFC©

Reproduction, même partielle, des textes et photographies rigoureusement interdite.

LABELS
«Grimaud, commune labelisée»

2022 : Retrouvons-nous

Retrouvez toute mon actualité au quotidien sur facebook : **www.facebook.com/benedettogrimaud/**

Grimaudoises, Grimaudois,
Chers amis,

Quelle année inédite avons-nous encore vécu ! Les mois se suivent, mais ne se ressemblent pas. En début d'année, nous étions sous un couvre-feu, sans activité, ni lieu de convivialité ouvert.
Plus tard, nos commerces et les terrasses ont pu rouvrir à tous avant la mise en place du pass sanitaire.

L'année 2022 arrive à grands pas et personne ne peut dire quelles seront les mesures en vigueur d'ici l'été prochain ou même dans quelques semaines.
Cette nouvelle année sera mouvementée puisque se tiendra l'élection présidentielle et que traditionnellement cela engendre des débats nationaux et locaux passionnées.
La seule certitude que nous avons réellement, c'est que les prochains mois, ainsi que la campagne, ne ressembleront à rien de connu !
Une campagne aussi importante en période de crise sanitaire, au cœur d'une pandémie toujours pas maîtrisée porte en elle les fruits de la division. Soyons attentifs à ne pas se dresser les uns contre les autres.
A Grimaud, tout a été fait pour maintenir les festivités, pour permettre à l'art et à la culture de retrouver le chemin de nos rues et de nos salles de spectacles. Tous les grands rendez-vous grimaudois ont été programmés dès que ce fut possible : l'art Urbain, les Grimaldines, les soirées musicales, les dimanches de la scène, les escapades littéraires.
Ces retrouvailles entre nous et avec le spectacle et l'art sont des vrais moments de joies qui font également la beauté de notre commune ! Merci d'avoir répondu présent.
Evidemment, ces derniers mois nous avons tous été terriblement marqués par l'incendie dit «de Gonfaron» mais dont nous payons le plus lourd bilan humain et un catastrophique bilan environnemental et matériel.
Je veux rendre hommage une fois de plus à Virginie SPIWACK et Olivier ROBERT, décédés lors de ce feu. Je veux avoir une pensée, une fois de plus pour ceux qui ont tout perdu.
Je veux encore souligner cet élan de solidarité extraordinaire qui est né sur tout notre territoire et bien au-delà !
Au nom des sinistrés, je veux vous remercier une fois de plus. Ce malheur a mis en évidence la grande générosité qui nous caractérise et le lien qui nous unit !
Grimaud évoque un souvenir, une tranche de vie, un idéal pour beaucoup de personnes. Ce n'est pas un hasard. C'est le fruit de notre travail collectif.
L'année 2022 sera marquée par un événement important avec la reprise du port par les services communaux. Ainsi, dès le 1er janvier, c'est la mairie qui aura la gestion du plan d'eau. Cette décision, votée par le Conseil municipal, va permettre d'avoir une structure unique de gestion du port et de créer une synergie pour augmenter la qualité de service face aux quatre entités existantes aujourd'hui. Cela entraîne naturellement un changement d'habitude après plus de 40 ans de délégation de service public, mais il faut y voir une opportunité supplémentaire de renforcer l'unité de notre commune.
Pour 2022, je formule naturellement le vœu de santé pour tous et d'être entouré de ceux que l'on aime. Je souhaite que Grimaud évolue, mais qu'on préserve également ses spécificités. Je veux que dans les quatre coins de la commune, on se sente avant tout Grimaudois. De Port Grimaud au Val de Gilly, du Village à Beauvallon, en 2022, nous serons unis !

Bonne année et meilleurs vœux à vous tous,

Alain BENEDETTO
Maire de Grimaud

En bref…

Octobre rose

Du 1er au 31 octobre, le château du village s'est illuminé de rose à la place de sa traditionnelle lumière blanche de mise en valeur. Cette opération s'est effectuée dans le cadre d'Octobre rose organisé par la ligue contre le cancer au niveau national. Cette campagne a pour but de mobiliser les femmes et leur entourage en les sensibilisant sur le cancer du sein par l'information et le dialogue, ainsi que sur l'importance du dépistage. Le dépistage n'est plus un tabou et ça peut vous sauver la vie.

Inauguration de la station d'épuration

Trois ans, presque jour pour jour, après la pose de la première pierre, le maire, Alain BENEDETTO, a officiellement inauguré la nouvelle station d'épuration de Grimaud. Aux côtés de Vincent PEGOUD, directeur général adjoint de la SAUR et d'Annick MIEVRE, directrice régionale de l'agence de l'eau, le maire a présenté cet ouvrage de haute technologie aux participants. Première station du pourtour méditerranéen à traiter les perturbateurs endocriniens, la nouvelle infrastructure présente de nombreuses avancés environnementales. C'est pour sa qualité de rejet des eaux dans un milieu sensible, que le maire a reçu la Marianne d'or qui récompense au niveau national, les élus pour une action exemplaire. Construite sur le site de l'ancienne station, même le processus de construction a été très innovant pendant toute la durée du chantier.

Démission au Conseil municipal

A la fin de la séance du conseil municipal du 09 novembre 2021, Jean-Jacques MULLER, membre du groupe minoritaire, Grimaud Autrement a annoncé sa démission de son mandat de conseiller municipal. C'est la 5e démission dans le groupe minoritaire depuis le début du mandat en juin 2020. Cela vient s'ajouter à l'annulation de l'élection de Jean-Marie TROEGELER en juillet 2021 par le conseil d'Etat. Dès la démission officiellement notifiée, elle a entrainé la venue d'un nouveau conseiller municipal et la tenue d'une 3e séance d'installation dans les commissions municipales.

Un nouveau médecin généraliste

Depuis le début de l'été 2021, la commune compte un nouveau médecin généraliste. Le Docteur Olivier CAROLI s'est installé aux côtés du Docteur MICCOLI dans le cabinet médical du village situé Route départementale 558. Le praticien a exercé précédemment en Belgique et fait le choix de s'installer à Grimaud. Il vient renforcer l'offre de soin présente dans ce quartier du village, avec la pharmacie, le psychologue, les infirmiers et l'orthophoniste. Vous pouvez le contacter à son cabinet au 04 94 43 20 18. Son installation a été rendue possible grâce à la volonté du praticien et l'intervention de la commune, du CCAS, du docteur MICCOLI et de Ségolène POUPART, pharmacien.

Profil Instagram

La commune a activé son compte Instagram depuis le mois de novembre 2021.
Il permet d'avoir un canal supplémentaire d'information pour les grimaudois et les visiteurs. L'essentiel du contenu reste identique au compte Facebook ou au site internet de la commune. Néanmoins, il permet de toucher un public différent qui n'est pas forcément présent sur les autres réseaux sociaux. La ligne éditoriale vous permet d'y retrouver l'actualité de la vie municipale, l'annonce des principaux événements qui se déroulent sur la commune ainsi que de belles images de notre territoire grâce au partage de photo avec l'office de tourisme de Grimaud.

N'hésitez pas à vous abonner :
@mairie.de.grimaud

Dani LAFERRIERE en conférence

Vendredi 15 octobre, l'académicien Dany LAFERRIERE était présent à Grimaud pour présenter son nouveau livre «Sur la route avec Bash», paru le 13 Octobre 2021 aux éditions Grasset.
C'est devant un public passionné et nombreux qu'il a parcouru son œuvre, depuis son île natale, Haïti, jusqu'au siège de l'Académie.
De douces nostalgies en anecdotes désopilantes, Dany Laferrière a accompagné le public dans sa rencontre avec Matsuo Bash, illustre poète japonais et maître du haïku. Si cette forme de poésie se distingue par sa brièveté, les lecteurs grimaudois ont pu apprécier le temps que l'auteur a pris pour échanger avec chacun, signer et illustrer de dessins les livres présentés en dédicace.

De nouvelles machines à vapeur déployées dans les écoles

Depuis deux ans, l'entretien du Pôle Enfance et Jeunesse est réalisé avec une machine à vapeur qui désinfecte et nettoie simultanément. Un véritable gain de temps et d'efficacité pour les agents, mais également écologique, car c'est la fin des produits d'entretien. Nous disposons de trois machines au total au sein de la collectivité, dont deux nouvelles achetées cette année et qui sont disposées dans les restaurants scolaires afin d'entretenir le matériel.
Nous espérons étendre l'usage au sein même des cuisines afin d'entretenir le matériel au fil des années. Ainsi il sera évité la corrosion et le vieillissement trop rapide des différents ustensiles et machines qui coûtent cher à la collectivité.

Arrivée d'un nouveau lieutenant

Depuis le mois d'août 2021, la brigade de gendarmerie de Grimaud, est dirigé par le lieutenant OUBASSA. C'est le 30 novembre 2021 que s'est effectué officiellement la prise de commandement sur la place de l'église, sous le haut patronage du maire, Alain BENEDETTO. C'est un choix délibéré de la part du Lieutenant de renouer avec la tradition militaire de la gendarmerie et ainsi de tenir la cérémonie à proximité du monument aux Morts et en présence des portes drapeaux des associations patriotiques habituellement présentes à Grimaud. Cette cérémonie s'est déroulée quelques jours après la prise de commandement de la cheffe d'escadron Elodie NEGRE, nouvelle commandante de la compagnie de gendarmerie de Gassin Saint-Tropez.

Dans la tragédie de l'incendie

Incendie de Gonfaron

En fin d'après-midi du lundi 16 août 2021, un incendie se déclare à Gonfaron. Les conditions météorologiques de cette journée sont explosives : beaucoup de vent, une très forte chaleur et une sécheresse très importante.
Le feu progresse très vite. Très tôt dans la soirée, la commune activera sa cellule de crise et lancera les premières consignes d'évacuations.
Après son passage, ce feu laissera un terrible bilan : 2 personnes décédées sur la commune (Virginie SPIWACK et Olivier ROBERT), 8.100 hectares brûlés, 10.000 personnes évacuées, 7 pompiers blessés, 19 personnes intoxiquées, et au niveau communal 75 maisons ou habitations légères détruites, 14 propriétaires agricoles impactés, et 3 entreprises sinistrées (dont le camping Charlemagne et le centre équestre de la Mène en sinistre total).

Solidarité

Un élan de solidarité exceptionnel s'est mis en place alors même que l'incendie était encore en cours.
Dès les premiers instants de la tragédie, la commune a ouvert des centres d'hébergement pour aider toutes les personnes évacuées. C'est à la salle Beausoleil ainsi qu'au complexe sportif des Blaquières que les personnes ont pu

trouver de l'aide. En plus de la présence massive des élus et du personnel communal, les sinistrés ont pu compter sur l'aide de nombreux anonymes venus apporter de la nourriture et des affaires de première nécessité.
Par la suite, l'élan de solidarité a largement dépassé les frontières de la commune. Une partie des sinistrés, sans solution de relogement a pu trouver refuge provisoirement dans les bâtiments communaux qui ont été équipés pour accueillir les familles.
La ville de Cannes, par la volonté de son Maire David LISNARD, a fait don à la commune de mobilier et d'électroménager grâce aux entreprises locales.
Les vêtements, la nourriture et tout ce qui a été utile pour aux sinistrés afin de se rééquiper ont été offerts par les particuliers, les entreprises (Intermarché, Leclerc etc.) ainsi que par les structures d'entraide (la ressourcerie 3miles pates, le lions club, etc.). Enfin la commune souhaite remercier de nouveau les donateurs de la cagnotte du CCAS tel que Port Grimaud III, la commune de Gassin et les très nombreux Grimaudois. L'intégralité de la cagnotte a été redistribuée aux sinistrés de la commune. Les agents du CCAS ont par ailleurs fait un travail remarquable pendant cette période, pour la récolte d'information, des dons et l'aide dans les démarches administratives.

NB : afin de ne pas heurter les sinistrés, il a été délibérément choisi de ne pas diffuser des photos des dégâts matériels des personnes privées.

Visite du commissaire européen

Le dimanche 5 septembre 2021, le Commissaire européen SINKEVICIUS, en charge de l'environnement a fait le déplacement à Grimaud suite au terrible incendie du 16 août 2021. Reçu par le maire, Alain BENEDETTO, un échange a eu lieu en mairie en présence de la députée du Var, Sereine MAUBORGNE et du Vice-Président de la Région SUD, François DE CANSON.
La délégation a été constater l'ampleur du sinistre au cœur de la forêt, puis au domaine du Val de Gilly en présence de Nadine CASTELLAN.
Ce fut l'occasion pour le commissaire de rappeler l'existence de dispositifs européens pour la sauvegarde de la biodiversité. Un déplacement instructif afin de rappeler la spécificité de nos forêts méditerranéennes.

Remise des médailles de la ville à la réserve communale de sécurité civile

Parmi les nombreuses personnes mobilisées au moment de l'incendie, la commune a pu compter sur la participation sans faille de tous ses membres de la réserve communale de sécurité civile.
C'est par exemple aux côtés du responsable de la réserve communale qu'Alain BENEDETTO, le maire, a traversé les flammes pour évacuer deux sinistrés le soir de l'incendie.
Lors de la traditionnelle réunion publique estivale du maire sur l'action municipale, le premier magistrat a souhaité pouvoir mettre à l'honneur l'engagement de ces hommes. Une minute de silence a été respectée en la mémoire des deux victimes, Virginie SPIWACK et Olivier ROBERT avant d'appeler les bénévoles à rejoindre l'estrade.

Au nom du Conseil municipal, le maire a remis la médaille de la Commune à tous les membres de la Réserve Citoyenne de Sécurité Civile (ex : CCFF) pour leur engagement sans réserve le 16 août.
Une initiative qui a été très largement applaudie par le public.
Ensuite, le maire a également médaillé, et remis le diplôme d'honneur à Sosthène MOINE, jeune Grimaudois qui a vécu la tragédie au cœur du Val de Gilly.

GEDICOM

Système d'alerte à la population

INSCRIVEZ-VOUS !!!!!

Parmi les outils activés le soir de l'incendie pour prévenir le feu, le système d'alerte à la population été enclenché à plusieurs reprises. Une première fois pour prévenir de la menace et de rester vigilant puis plus tard dans les différentes phases d'évacuation. Si le système est très utilisé dans les zones de la commune soumis à inondation, il l'est moins dans les autres parties de la commune. Pour rappel, toute la commune est soumise à différents risques : risque inondation, risque incendie, risque tsunami, risque industriel et risque sismique. Il est indispensable que la population s'inscrive sur le logiciel car aucune inscription n'est automatique (pour respecter la législation sur les données privées). L'inscription se fait en ligne et gratuitement en moins de 2 minutes !

Plus d'info : https://www.mairie-grimaud.fr/fr/mairie-grimaud-1261.php ou taper «gedicom» dans le moteur de recherche du site internet de la mairie.

Obligation légale de débroussaillement :

L'incendie qui a touché notre commune au mois d'août 2021 rappelle à tous les propriétaires concernés par les obligations légales de débroussaillement, l'importance et l'absolue nécessité de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé tous les ans avant le mois de juin leurs propriétés.
Aussi, afin de vous aider dans cette démarche, il vous est proposé de consulter le guide du débroussaillement réalisé par les Communes Forestières du Var, la DDTM et l'ONF ainsi que le calendrier préconisé pour y parvenir.

Le service environnement reste à votre entière disposition.
Pour tout renseignement complémentaire : 04.94.55.44.20 – environnement@mairie-grimaud.fr

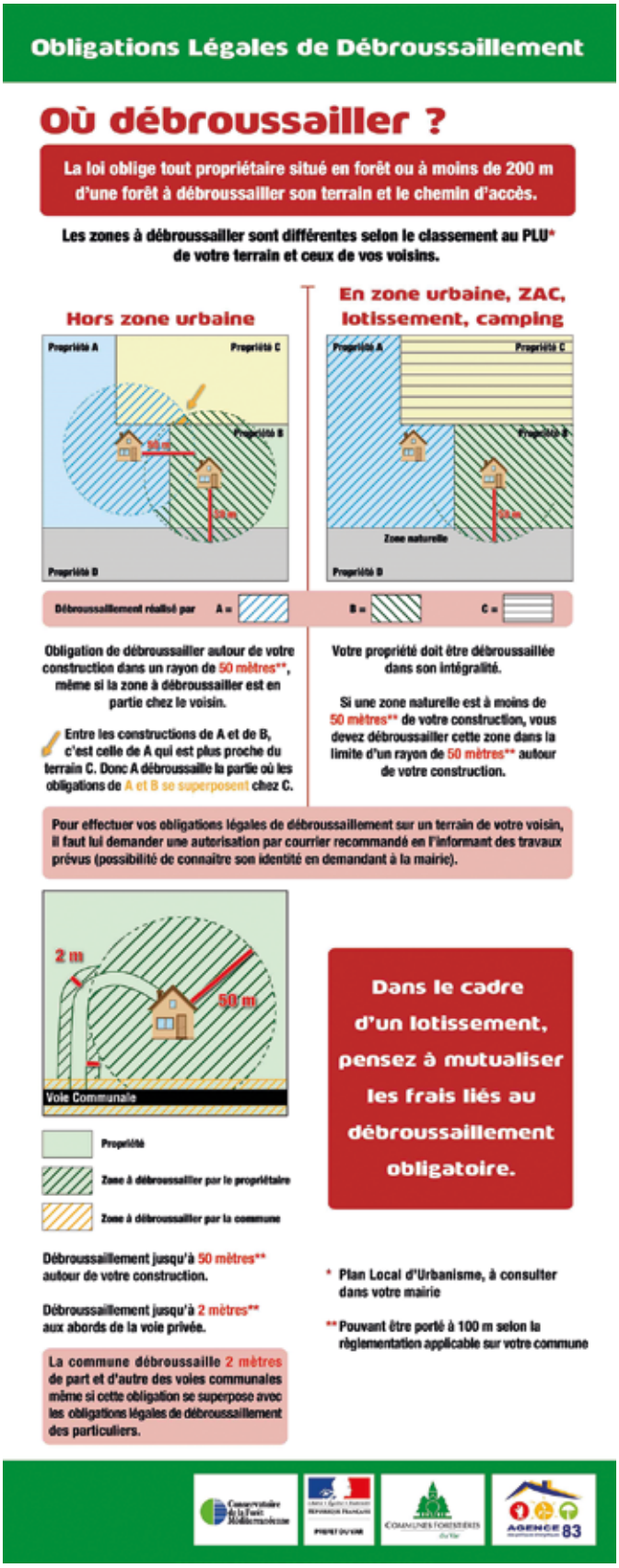

se protéger et protéger les autres

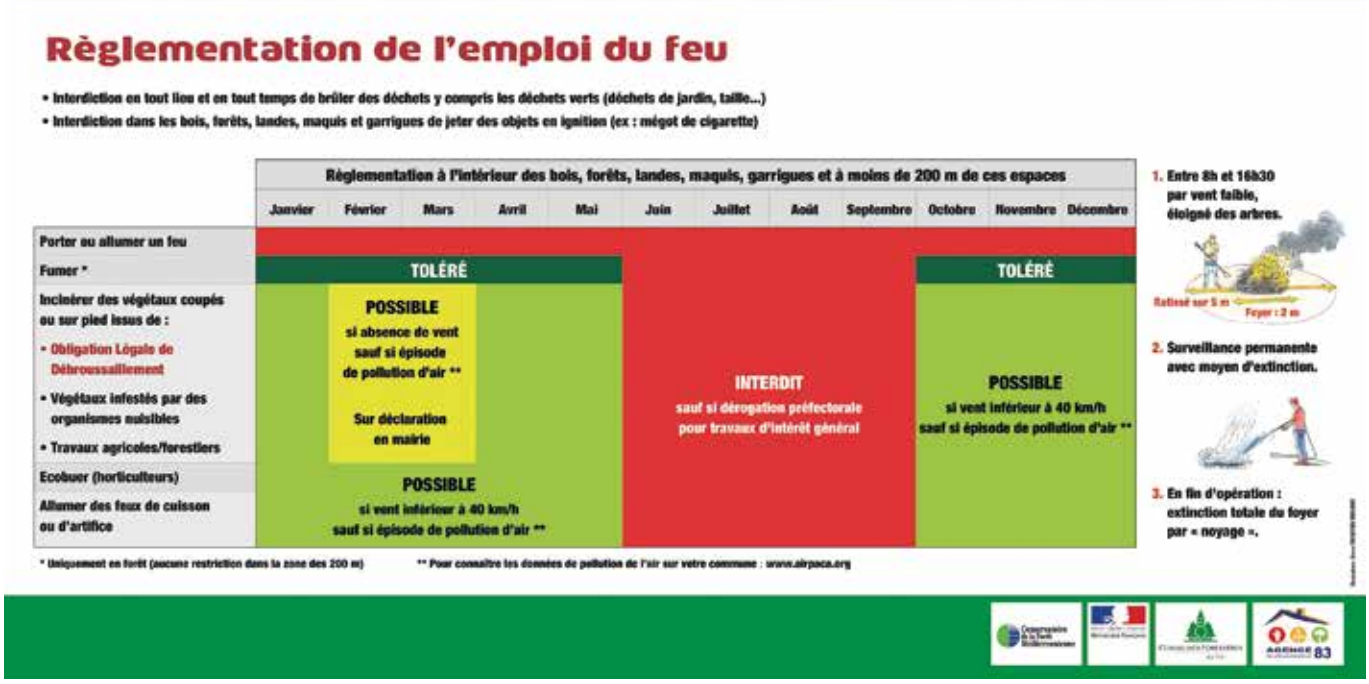

PLANIFIER SES TRAVAUX TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :

- **Octobre - janvier : les gros travaux**

La période idéale pour la réalisation de gros travaux s'étale du mois d'octobre à janvier : abattage et élagage des arbres, broyage et mise en déchetterie des arbustes et végétaux...

- **Février - mars : période sensible**

Pendant les mois de février et mars, une période de sécheresse peut s'installer, c'est pourquoi les travaux sont à éviter et l'emploi du feu est soumis à autorisation auprès du service environnement de la commune.

- **Avril - mai : les finitions**

Les mois d'avril et mai sont propices à la réalisation des finitions : broyage, fauchage...

- **Juin - septembre : période de sécheresse**

Pendant les mois d'été, de juin à septembre, les travaux sont à proscrire et les feux sont formellement interdits (sauf dérogation)...

Un nouvel élan pour le port de Grimaud

Un rappel de la situation

A l'approche de la fin des concessions (2025 ou 2028 selon les contrats), les concessionnaires devaient remettre un rapport intermédiaire de préparation de cette échéance. Ce rapport n'a pas été préparé par les délégataires, et la commune s'est donc substituée à eux.
Les conclusions de l'audit font apparaître des modes de gestion inadaptés à l'exploitation de l'outil économique que constitue le port public; une qualité de service hétérogène entre les trois délégataires, créant une disparité de services rendus à l'usager; Une politique de «bas prix» conduisant à une dépréciation progressive de la qualité du service et générant des déficits d'exploitation chroniques (à l'exception de la SNPG) artificiellement comblés par des appels de charges; un manque de concertation entre les acteurs locaux préjudiciable à l'exploitation du site, aggravé par une instabilité constante de la gouvernance pour un des concessionnaires.
Il en résulte que les concessionnaires se présentent avant tout comme des assemblées de copropriétaires et appréhendent mal ce qu'est une concession de service public (exemple : le problème de l'ensablement de la passe d'entrée qui fait l'objet d'un désaccord majeur entre les concessionnaires). C'est donc suite à ces éléments et après présentation de ces conclusions à tous les membres du Conseil municipal lors d'une réunion de travail en novembre 2020, puis à tous les concessionnaires le 11 décembre 2020, que les élus ont choisi de résilier les contrats de concession pour un motif d'intérêt général le 28 septembre 2021.

Une gestion unifiée

L'unicité du plan d'eau implique une gestion unifiée autour d'une politique portuaire globale, qui doit permettre d'offrir à tous les usagers du port un service unique, de traiter de façon cohérente et homogène les problématiques communes aux trois entités actuelles et ainsi réaliser des économies d'échelles non-négligeables. Cette harmonisation d'ensemble doit être aussi l'occasion d'étendre et d'accroitre la qualité des prestations rendues aux usagers.

Cela implique une réorganisation des services portuaires, destinée :

- à présenter un port unique aux usagers, quels qu'ils soient;
- à s'assurer de la réalisation de gros travaux d'entretien,

CHRONOLOGIE

1975 - L'état et la SCI de Port-Grimaud I ont conclu une concession de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance pour 50 ans (31 décembre 2025).

1978 - L'Etat et la Société de Navigation de PORT-GRIMAUD ont conclu une concession, l'établissement et l'exploitation, d'un port de plaisance dit PORT-GRIMAUD III pour 50 ans (31 décembre 2028).

1981- L'Etat et la Société Civile Immobilière BAIE DE SAINT-TROPEZ ainsi que l'Association Syndicale Libre de PORT-GRIMAUD II ont conclu une concession pour l'établissement et l'exploitation, d'un port de plaisance dit PORT-GRIMAUD II pour 43 ans (31 décembre 2025).

1984 - La compétence en matière de ports maritimes affectés uniquement à la plaisance a été transférée à la Commune de GRIMAUD.

2009 - Reprise en regie du port communal.

2019 - La Commune de GRIMAUD a commandité un audit des 3 concessions face au manquement des concessionnaires. Il a mis en exergue l'insuffisance et l'incomplétude des informations transmises par les concessionnaires.

Novembre 2020 - Présentation des résultats de l'audit aux membres du Conseil municipal.

Mars 2021 - La Commune de GRIMAUD a mis les 3 concessionnaires en demeure de produire les pièces manquantes, et ce sous 1 mois. Réponses incomplètes ou absentes des concessionnaires. La commune a introduit une mesure de référé mesures-utiles.

28 septembre 2021 - Vote en Conseil municipal de la résiliation des concessions portuaires.

30 septembre 2021 - Le tribunal ordonne aux concessionnaires le respect de leurs obligations avec la transmission des documents.

09 novembre 2021 - Vote en Conseil municipal du choix de gestion du port de Grimaud, la régie municipale.

01 janvier 2022 - Reprise en régie des concessions portuaires par la commune.

tel que le dragage de l'avant-port et de la passe d'entrée. En effet, est-il concevable que depuis plus de 10 ans, l'un des ports de plaisance les plus célèbres de l'arc méditerranéen ne soit accessible que par le seul intermédiaire d'un chenal de navigation restreint … ? Cette «absurde» situation n'a que trop duré;

- à réaliser de nouveaux investissements permettant de requalifier le Port de Grimaud et de le doter d'équipements modernes et de qualité (réhabilitation de la capitainerie; reprise de la digue d'entrée; aménagements visant à lutter contre l'ensablement de l'avant-port; recherche d'une autonomie énergétique durable de Port Grimaud; recherche d'une alimentation en eau d'origine atmosphérique non domestique …) ;
- à mutualiser les dépenses, aujourd'hui engagées par les 4 exploitants séparément;
- à uniformiser les tarifs, les contrats d'amodiation, les sous-contrats d'exploitation, etc.

Préserver le mode de vie de Port Grimaud

Mais dans les faits, ces paramètres de gestion ne vont pas changer les habitudes de nos plaisanciers. Seul l'interlocuteur sera modifié.

La philosophie créatrice de Port Grimaud, résumée en ces termes «mon bateau devant ma maison», sera maintenue et préservée dans le respect de la législation actuelle.

Ainsi il n'y aura aucun changement de place pour les bateaux en situation régulière et respectant le cahier des charges du contrat d'amodiation. Tous les contrats actuellement en vigueur iront jusqu'à leur échéance, il n'y aura pas de résiliation. Pour le cas particulier des contrats d'amodiation de longue durée dont le terme coïncide avec celui de la concession, il est prévu une concertation entre les services communaux et les amodiataires pour prolonger la durée d'utilisation. L'objectif est de créer les conditions juridiques d'un renouvellement de longue durée (35 ans) à chaque fois que cela sera possible.

A ce stade, le dispositif de la garantie d'usage est la voie privilégiée. En effet, ce régime juridique présente au moins trois avantages :

- celui de sécuriser l'occupant, car disposant d'un titre d'occupation privative du domaine public portuaire pour une durée de 35 ans maximum;
- celui d'être cessible avec l'accord express du gestionnaire du port (arrêt CE 18/09/2015);
- celui de permettre de mobiliser des fonds nécessaires aux financements des investissements futurs, sans conclure des contrats de partenariats ou de financements externes abusifs.

Une régie pour gérer

Du fait de cette décision, la gestion du port est confiée à partir du 1er janvier 2022 à une Régie municipale dotée de l'autonomie financière (vote du Conseil municipal du 09 novembre 2021). Les avantages d'un tel scénario sont les suivants :

- la cohérence du service et une meilleure gestion patrimoniale des biens;
- le respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public (en distinguant les situations sur des bases juridiquement fondées);
- le suivi d'un unique service, soit une simplification en termes gestion;
- des économies d'échelle liées au regroupement du service.

Ce choix est fixé pour une période transitoire.

A terme, il sera possible soit de conserver la régie, soit un autre mode de gestion si cela s'avère opportun, telle qu'une société dédiée ou d'établir un cahier des charges pour désigner un unique concessionnaire au terme d'une procédure de mise en concurrence.

Cette première phase de gestion en régie permettra de s'assurer de la compétitivité du service dans un cadre concurrentiel.

Le Marché TRUFFE & You!

SAMEDI 5 & DIMANCHE 6 FÉVRIER 2022

GRIMAUD

MARCHÉ ARTISANAL GASTRONOMIQUE · TOMBOLA
CAVAGE PAR UN COCHON ET UN CHIEN TRUFFIERS
COCKTAIL TRUFFÉ EN SOIRÉE · AMBIANCE MUSICALE
CONFÉRENCE · VISITE GUIDÉE · ATELIER CULINAIRE

- Place Neuve
- Entrée gratuite

SAMEDI 5
DE 10H À 21H

DIMANCHE 6
DE 10H À 17H

GRIMAUD
LA MER A SON VILLAGE

INFOS : OFFICE DE TOURISME DE GRIMAUD
04 94 55 43 83 - www.grimaud-provence.com · Grimaud Tourisme
#madeingrimaud

pass COVID-19 sanitaire

Évènements 2022

Janvier

- **Dim 09 :** Les dimanches de la scène Beausoleil
- **Dim 09 :** Marché bio & zéro déchet Grimaud Village
- **Mar 18 :** Galette des rois de Grimaud Europe Beausoleil
- **Ven 21 :** Nuit de la lecture Médiathèque

Février

- **Mar 01 :** Conférence Grimaud Europe Beausoleil
- **Sam 05 & Dim 06 :** Marché Truffe & You Place Neuve
- **Dim 13 :** Les dimanches de la scène Beausoleil
- **Dim 13 :** Marché bio & zéro déchet Grimaud Village
- **Ven 25 :** Les Soirées Musicales de Grimaud Eglise St-Michel
- **Sam 26 :** Carnaval Grimaud village

Mars

- **Mar 01 :** Conférence Grimaud Europe Beausoleil
- **Dim 06 :** Vide-commode provençal Beausoleil
- **Du Lun 07 au Dim 03/04 :** Prix du public Les yeux doc 2022 Salle de conférence ou en ligne
- **Du Ven 11 au Sam 30/04 :** Exposition Mivago Maison des Arcades
- **Ven 11 :** Vernissage Exposition Mivago Grimaud Village
- **Du Sam 12 au lun 28 :** Le printemps des poètes Médiathèque
- **Dim 13 :** Les dimanches de la scène Beausoleil
- **Dim 13 :** Marché bio & zéro déchet Grimaud Village
- **Ven 18 :** Les Soirées Musicales de Grimaud Chapelle des Pénitents
- **Du Sam 19 au Lun 21 :** Salon des vins Beausoleil
- **Ven 25 :** Escapade littéraire
- **Dim 27 :** Marathon international du Golfe de Saint-Tropez

Avril

- **Mar 05 :** Conférence Grimaud Europe Beausoleil
- **Dim 10 :** Marché bio & zéro déchet Grimaud Village
- **Dim 17 :** Chasse aux œufs de Pâques Grimaud Village
- **Ven 29 :** Les Soirées Musicales de Grimaud Eglise St-Michel
- **Du Sam 30/04 au Dim 08/05 :** 3ème salon des antiquaires Beausoleil

Les dates, horaires et lieux des événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés.
Pour retrouver le programme définitif et les nouveaux éléments consultez régulièrement le site internet de la mairie et de l'office de tourisme.

www.mairie-grimaud.fr
www.grimaud-provence.fr

Mai

- **Mar 03 :** Conférence Grimaud Europe Beausoleil
- **Ven 06 :** Escapade littéraire, Philippe Besson Parc de la Queste
- **Dim 08 :** Commémoration du 8 mai 1945 Grimaud Village
- **Dim 08 :** Marché bio & zéro déchet Grimaud Village
- **Jeu 19 jusqu'au 8/10 :** Exposition de «grande envergure» avec Stefan SZCZESNY Grimaud village
- **Ven 20 :** Les Soirées Musicales de Grimaud Notre-Dame de la Queste
- **Sam 21 & Dim 22 :** Le temps des partages du CRET Beausoleil
- **Jeu 26 :** Foire de la Laine Place Neuve
- **Sam 28 & Dim 29 :** Salon Ikon Vintage Beausoleil

Juin

- **Du Ven 03 au Dim 05 :** 10ème salon du livre jeunesse Beausoleil
- **Mar 07 :** Conférence Grimaud Europe Parc de la Queste
- **Dim 12 :** Marché bio & zéro déchet Grimaud Village
- **Ven 17 :** Les Soirées Musicales de Grimaud Eglise St-François d'Assise
- **Sam 18 :** Anniversaire de l'appel du Général de Gaulle Monument aux morts
- **Sam 18 :** Spectacle de l'Escandihado Château
- **Mar 21 :** Fête de la Musique «En attendant les Grimaldines» Château
- **Jeu 23 :** Feu de la St-Jean & Sardinade Parc de la Queste
- **Sam 25 :** Concert du conservatoire Beausoleil
- **Dim 26 :** Fête du moulin Moulin St-Roch

Programme des dimanches de la scène

Saint Michel

Lou Baleti de Grimaou

Les Grimaldines

Feu d'artifice 15 août

Journée champêtre

Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie du 15 août

Les dimanches de la scène

Salon des santonniers

Rénovation de la fresque de la Chapelle Saint-Roch

Sur la volonté du Maire Alain Benedetto de veiller à la mise en valeur du patrimoine du village, la fresque de la chapelle Saint-Roch a retrouvé ses couleurs par l'action de la restauratrice d'art Sandrine Lorenzo. Les travaux de restauration ont duré un mois et les résultats furent l'objet d'une inauguration qui a eu lieu le 9 octobre dernier. Le public venu nombreux, amateurs du patrimoine, amoureux du village et curieux satisfaits de la réouverture de la chapelle ainsi sublimée, a pu découvrir les dessins tels que l'artiste d'origine, Andrée Gavens, les avait réalisés en 1937.

Propos sur l'artiste Andrée Gavens

Andrée Chevrillon, née à Grigny (Rhône) en 1909, a passé une partie de sa vie à Lyon où elle a fait l'école des Beaux-Arts, puis a intégré un mouvement appelé «Les Nouveaux». Elle a travaillé sous la direction d'André Dunoyer deSegonsac. Sachant que ce dernier a vécu à Saint-Tropez, fait de nombreuses œuvres sur l'ensemble du Golfe, dont Grimaud, son élève a très bien pu réaliser ces peintures à la chapelle Saint Roch. Il est dit aussi qu'elle aurait séjourné à Grimaud, y serait tombée malade et très bien soignée par le docteur du village, réconfortée par les habitants, elle aurait proposé de réaliser une fresque dédiée à Saint-Roch en guise de remerciements envers la population grimaudoise.

A l'intérieur de la chapelle dédiée à Saint-Roch, de construction humble et aux murs d'origine dépourvus à l'image du saint protecteur, elle réalisa en 1937, une suite de représentations de la vie du Saint, constituant une fresque colorée aux pigments éclatants.

La succession des dessins de la fresque évoque la vie du saint

Saint-Roch protège contre la peste. Au sortir de la période des épidémies qui ravagèrent l'Europe, la chapelle sera édifiée au 17ème, à l'entrée du village en guise de protection. Elle donne son nom à tout le quartier ; le quartier du moulin s'appelait «La Gardiole» (endroit d'où l'on voit une jolie vue) et prendra alors le nom du quartier Saint-Roch.

Saint-Roch est né à Montpellier d'une famille riche, fait de hautes études le promettant à un bel avenir mais il décide de consacrer sa vie à Dieu et part en pélérinage à Rome. Sur sa route, il soigne les pestiférés qu'il rencontre en leur appliquant le signe de croix sur le front. Il sera contraint de s'isoler dans la forêt, tombant lui-même malade. Il y sera nourri par un chien qui lui porte le pain quotidien et va alors guérir miraculeusement de la peste. Il repart sur les chemins en continuant de soigner les malades. Les soldats de Rome le considèrent comme un vagabond et vont l'arrêter ne connaissant pas sa réputation de guérisseur. Il mourra en prison entouré de personnes reconnaissantes et de ses parents devenus âgés. Tous sont attristés. Saint-Roch sera pontifié au 14ème siècle.

Une restauration dans les règles de l'art

La restauratrice, Sandrine Lorenzo, a tenu, lors de l'inauguration, a commenté son travail au public attentif. Sandrine Lorenzo, résidant à Fréjus, est diplômée d'Etat de l'école d'Avignon, peintre en décor du patrimoine, sortie major de sa promotion, a réalisé la restauration de la fresque qui s'était dégradée au fil du temps. Bien qu'ayant été restaurée dans les années 80, l'humidité avait de nouveau attaqué la qualité des pigments. De plus, ayant réalisé une étude approfondie de la fresque, Sandrine Lorenzo s'est aperçue que les couleurs d'origine n'avaient pas été respectées lors de cette restauration. Son objectif était alors de retrouver les pigments originaux et de redonner de l'éclat aux peintures.

Toutefois, le côté Est et une partie du côté Sud de la chapelle ont été restitués à l'identique pendant des travaux d'une ancienne restauration qu'elle a tenu à conserver.

La maison des arcades : une programmation riche et dynamique

MYRTIL FAVRE du 13 août au 31 octobre 2021

Art-thérapeute, artiste plasticienne et graphiste, Myrtil Favre donne à voir et partager un univers d'une grande douceur. Elle met en lumière la créativité, ce «pilier central de la vie humaine», lien vivace et indéfectible entre les êtres. Exceptionnellement installée pendant plus de deux mois, cette exposition a été un grand succès auprès des visiteurs qui se sont succédé dans la salle d'exposition de la Maison des Arcades investie par l'artiste Myrtil Favre. Beaucoup de pièces, parfois très différentes, notamment par les techniques utilisées : le dessin, la peinture, la sculpture, le collage, la broderie ou la poésie, exprimaient le monde intérieur de l'artiste; un univers onirique, spontané et profondément optimiste. Les jeudis matin, en parallèle du marché hebdomadaire, le public a pu rencontrer Myrtil Favre ; ces échanges avec l'artiste, opportunité de mieux comprendre sa démarche créative, ont été très appréciés.

Myrtil Favre a également proposé un atelier d'art-thérapie pour le jeune public à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine : «Et toi, c'est quoi ton patrimoine ?», samedi 18 septembre 2021, dans la cour de la Maison des Arcades.

L'occasion d'une réflexion sur nos racines, au travers de laisser-aller créatifs qui vous emmènent toujours ailleurs ou plus loin que tout ce que vous auriez imaginé !

La salle d'exposition de la Maison des Arcades clôt l'année 2021 avec les **créations de Landry CLEMENT,** artiste sculpteur sur bois et doreur à la feuille. Visible depuis le 4 décembre, cette exposition met à l'honneur un artisan d'art façonnant la matière selon des savoir-faire ancestraux.

Ce bijoutier de formation, ouvre son atelier d'art en 2015 à Pernes les Fontaines, où il propose la restauration d'objets anciens et y réalise également toutes sortes d'objets en bois, qu'il sublime à la feuille d'or.

Bijoux et sculptures contemporaines, principalement des pièces uniques de bois et d'or, composent également la palette créative de Landry Clément.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez encore découvrir son travail jusqu'au 31 décembre, du mardi au samedi de 14h à 17h30 et le jeudi matin de 9h30 à 12h30 en parallèle du marché hebdomadaire.

Les sculptures de Landry Clément, murales ou totémiques, lumineuses, sont une source d'éclat en concordance avec cette période de fêtes de fin d'année.

Expositions 2022 (en cours de programmation) :

MiVaGo : 11 mars-30 avril 2022 (report 2020 et 2021)

La réouverture printanière de la salle d'exposition de la Maison des Arcades accueillera l'artiste peintre MiVaGo. Du 11 mars au 30 avril 2022, Michèle Van Goethem, dite MiVaGo, accompagnera (peut-être, normalement, enfin^^) la «saison des mariages» avec sa série «Jour de Noces».

MiVaGo porte ici un regard décalé, tantôt tendre, tantôt incisif, sur ce rituel de société et ses protagonistes. Doute, confiance, amertume, jalousie ou bienveillance, autant de sentiments contraires que l'on peut déceler dans les regards et les attitudes des acteurs de la noce. La peinture de MiVaGo, délibérément expressionniste, entend transposer ces émotions contradictoires.

«Peu m'importe que les mariés ou leurs invités ici présentés ne soient pas des gravures de mode, paraissent laids, empesés, voire qu'il leur manque un bras, une oreille, ou que leurs corps, leurs visages, leurs mains soient mal proportionnés, que la perspective soit malmenée ; ce qui compte avant tout ce sont les regards qu'ils échangent entre eux, ou qu'ils n'échangent pas d'ailleurs ...!»

Ce qui est important aussi pour Michèle Van Goethem, c'est la communication qui s'établit entre ses personnages et le «regardant», vous, le public – et la manière dont ce travail sur les sentiments incarnés, sur l'atmosphère qui se dégage de leur représentation, conduit en finalité à la connexion émotionnelle.

Stefan Szczesny : mai à octobre 2022 // Christiane Ainsley : octobre-décembre 2022

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais à partir d'un guichet unique. Sont concernés les certificats d'urbanisme, les déclarations d'intention d'aliéner, les déclarations d'achèvement et de conformité des travaux, et surtout les permis de construire, d'aménager et les déclarations préalables. Cette opération a été financée et pilotée par la communauté de communes grâce à la participation active de ses membres.

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services est accessible en ligne.
Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

- Pour toutes les communes, sans exception, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique…), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).
- Pour les communes de plus de 3500 habitants, outre la saisine par voie électronique, l'obligation de disposer d'une «télépro-cédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme», conformément à l'article L.423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62.

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée,
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés,
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

A partir du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer votre dossier par voie dématérialisée via le site internet de la Commune de Grimaud à partir de l'onglet «Déposer vos dossiers en ligne» :

https://www.mairie-grimaud.fr/fr/mairie-grimaud-1229.php soit via le site internet de la communauté de communes.

En cas de difficultés rencontrées le service urbanisme se tient à disposition pour faciliter la mise en pratique de cette procédure dématérialisée.

C'est voté !

Le Conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. C'est après la présentation d'une délibération et un débat que les élus votent les questions qui impactent directement les Grimaudoises et les Grimaudois.
Parmi les 72 délibérations votées ce semestre, on peut retenir les délibérations suivantes :

- Aide à l'installation d'un marché de pécheur à Port Grimaud (Conseil municipal du 9 novembre 2021).
- Recrutement d'un moniteur éducateur pour encadrer des élèves en situation de handicap dans les écoles grimaudoises (Conseil municipal du 9 novembre 2021).
- Achat d'un immeuble pour y maintenir l'activité de la presse & tabac au cœur du village (Conseil municipal du 21 septembre 2021).
- Reprise des concessions portuaires (Conseil municipal du 28 septembre 2021).
- Aide au financement d'un intervenant social en gendarmerie (Conseil municipal du 21 septembre 2021).
- Motion de contestation du contrat Etat – ONF (Conseil municipal du 21 septembre 2021).

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet de la commune (rubrique «votre mairie») et également suivre chaque séance en direct sur le facebook de la commune. Lorsque la situation sanitaire le permet, le public est autorisé en séance dans la limite des places disponibles.

Sénior : inscrivez-vous aux ateliers ALAPAGE

Envie d'être conseillé sur votre alimentation et sur votre activité physique ?
Envie de rencontrer des personnes de votre âge habitant à Grimaud ?
Envie de parler de thèmes d'actualité et d'idées reçues sur l'alimentation,
de découvrir de nouvelle façon de faire de l'activité physique ?
Envie de contribuer à une étude scientifique ?
Vous avez plus de 60 ans ?

Cet atelier est composé de plusieurs séances qui permettent de faire régulièrement le point sur votre alimentation et votre condition physique.

Pour vous inscrire : Prenez contact avec le CCAS de Grimaud au 04 94 55 66 80.

Bibliothèque : des nouveaux horaires

En attendant la future Médiathèque en 2022, la bibliothèque de Grimaud propose un nouvel espace jeunesse adapté, un espace détente, des nouvelles collections pour petits & grands, adolescents et adultes (Albums, BD, Mangas, Documentaires, Romans, Dvd, CD, livres audios.).

De nouveaux horaires d'ouverture toute l'année :
mardi : 14h - 18h / mercredi : 9h - 18h /
jeudi : 13h - 18h / vendredi : 14h - 18h /
samedi : 9h - 12h.
Abonnements et animations GRATUITS pour tous.
Tous les 2ème samedis du mois : Heure du conte, à 10h30 dès 2 ans.

Port du masque et Passe sanitaire obligatoires.
Bibliothèque municipale Immeuble Beausoleil,
850 Route Nationale à Grimaud.

Un programme sportif pour tous

Le service des sports a recensé dans un programme toutes ses animations internes proposées aux grimaudois :

- **Baby gym pour les enfants de moins de 4 ans;**
- **Sports nature pour 8-12 ans;**
- **Musculation pour les adultes;**
- **Multi-activités pour les séniors.**

Il existe une activité proposée par les services municipaux pour tous les goûts et tous les âges.
Vous pouvez toujours vous inscrire.

Renseignement auprès du service du sport :
06 19 90 02 61 et programme sur le site internet de la commune (rubrique : vos démarches – sport).

Révision du règlement local de publicité : protéger le paysage c'est aussi protéger l'environnement

Par délibération du 2 décembre 2019, la commune de Grimaud a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité. C'est une démarche qui participe à protéger le cadre de vie des habitants et l'environnement.

Pourquoi réviser le règlement local de publicité de Grimaud ?

La loi offre aux communes qui le souhaitent la possibilité d'élaborer un Règlement Local de Publicité (RLP), qui permet **d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales.**

C'est le choix qu'a réalisé la commune de Grimaud, qui dispose d'un RLP depuis le 20 octobre 2011. À travers **ce document de planification**, il s'agit de **concilier visibilité économique et amélioration du cadre de vie.**

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite «Grenelle 2», a induit une réforme importante de la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes, entrée en vigueur le 1er juillet 2012. Ainsi, le contenu du RLP en vigueur présente des règles qui ne sont plus en adéquation avec la réglementation nationale et le décret d'application du 30 janvier 2012.

Cette obsolescence du document et les sensibilités paysagères du territoire communal nécessitent une révision du document.

Qu'est-ce qu'un règlement local de publicité ?

Le Règlement Local de Publicité règlemente 3 typologies de dispositifs publicitaires :

- Une pré-enseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble* où s'exerce l'activité déterminée.
- Une enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble* et relative à une activité qui s'y exerce.
- Une publicité : toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, à l'exception des enseignes et pré-enseignes.

Le RLP fixe, secteur par secteur, les obligations en matière d'affichage publicitaire. Il vise à ajuster la réglementation nationale aux enjeux paysagers, touristiques et économiques de chaque territoire.

Les quatre étapes de la révision

Étape 1 – Observer le territoire

> Faire un état des lieux, identifier les dispositifs existants et faire ressortir les enjeux par secteur.

Étape 2 : Définir des objectifs

> De préservation du patrimoine et du cadre de vie.

> De maintien et de valorisation de l'attractivité économique.

Étape 3 : Transcription règlementaire

> Délimitation des zones de publicité et des dispositions règlementaires.

Étape 4 : Arrêt et approbation

> Mise en forme du dossier d'arrêt du RLP (rapport de présentation, cartographie...).

Aujourd'hui, l'étape 1, observer le territoire, est terminée et l'étape 2, définir des orientations et objectifs, est en cours.

Les premiers enjeux identifiés sur le territoire communal

> La préservation des paysages emblématiques;

> Le maintien de la qualité du centre historique;

> La valorisation de l'image des entrées de ville;

> La préservation de la qualité du cadre de vie dans les quartiers d'habitat;

> Un potentiel de visibilité économique à conserver, nécessaire à l'attractivité des entreprises et à leur fonctionnement;

> La valorisation de la Z.A. du Grand Pont;

> Le maintien du potentiel d'affichage publicitaire sur mobilier urbain, outil de promotion touristique et culturel et de communication auprès des habitants.

La procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité et vous

Conformément à la délibération prescrivant la révision du RLP, une concertation publique a lieu entre les acteurs concernés.

Une fois le projet arrêté, une enquête publique doit être menée.

Le RLP doit ensuite être approuvé et rendu public (par voie d'affichage, notamment).

À ce titre, la ville de Grimaud entend associer ses habitants et acteurs économiques afin qu'ils puissent s'informer et s'exprimer sur le projet, par le biais d'articles, de réunions de concertation et via le site internet de la commune.

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de vos observations dans le registre de concertation prévu à cet effet, en Mairie, aux horaires d'ouverture.

** terme désignant au sens du Code Civil le bâtiment mais aussi le terrain sur lequel peut être implanté un bâtiment.*

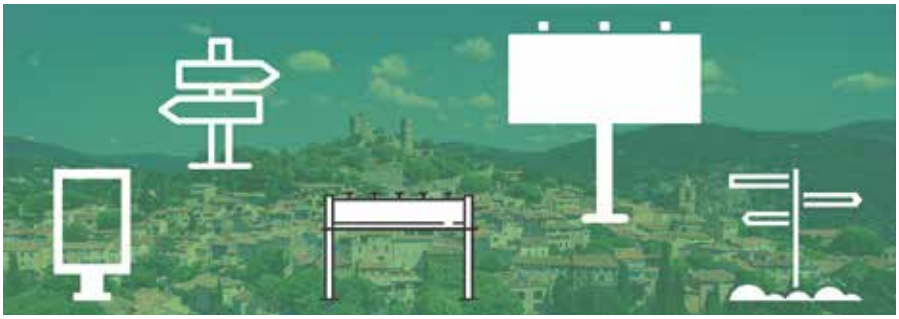

Accompagner les entreprises du territoire

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes propose une offre de services variée afin d'accompagner les petites et moyennes entreprises du territoire dans leurs démarches (création, reprise, développement, cession).

La Maison de l'Entreprise est un guichet unique tenu par la ComCom, avec à ses côtés tous les opérateurs du monde économique. Ce service – à la disposition des entrepreneurs et des porteurs de projet dans tous les secteurs, y compris le secteur agricole – propose des permanences mensuelles ou à la demande avec les différents partenaires institutionnels (Chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, INPI, etc.) et les partenaires techniques (Initiative Var, Pôle Emploi, banques, BGE, les Experts-comptables, Union Patronale du Var, CRéasol, ADIE, Réseau Entreprendre, etc.).

Atelier organisé sur l'étude de marché

En parallèle, de nombreuses animations économiques (Matinales Éco, Speed Business Meeting...) sont organisées tout au long de l'année avec les opérateurs économiques partenaires pour que les entrepreneurs du golfe puissent s'informer et développer leur réseau d'entreprises.

En 2022, l'accent sera mis sur la formation des dirigeants avec la mise en place de parcours de professionnalisation pour une montée en compétences sur le territoire : anglais et russe intensif, gestion immobilière, permis d'exploitation, hygiène alimentaire, etc.

Enfin, chaque année, la Communauté de communes participe à quelques salons professionnels, et organise fin novembre le Forum de l'Entrepreneur : une journée de rencontres et d'échanges sur le thème de la création et de la reprise d'activité durant laquelle les entrepreneurs peuvent rencontrer gratuitement de nombreux partenaires économiques.

Pour plus d'informations, contactez la Maison de l'Entreprise :
mde@cc-golfedesainttropez.fr
04 94 43 14 85

Rendez-vous fin novembre 2022 pour la prochaine édition du «Forum de l'Entrepreneur.»

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

2 rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN
Téléphone : 04 94 55 70 30
Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr
www.cc-golfedesainttropez.fr

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

La tribune de la majorité

Travailler pour Grimaud

Le mandat qui a débuté depuis juin 2020 est atypique. Néanmoins, nous respectons notre engagement à vous servir et éprouvons de la joie et de la fierté à travailler pour les grimaudois. Notre groupe uni, est fier d'être amplement présent dans les commissions municipales et de répondre présent à chaque fois que les grimaudois ont besoin de nous.

C'est avec fidélité, que nous restons présents à vos côtés. Nous déplorons très largement la valse dans laquelle s'est lancé le groupe minoritaire et qui consiste à démissionner et faire monter de nouveaux conseillers municipaux. Que cela veut-il dire ? Que les questions de votre quotidien ne les intéressent pas ? Que la tâche est trop difficile ? Dans tous les cas, plus qu'un aveu d'échec de leur part, c'est également un véritable gâchis de temps qui entraîne des réunions d'investiture à la chaine !

Les services municipaux déjà abondamment occupés par les affaires courantes et pénalisés par les contraintes COVID se retrouvent à faire et refaire le même travail.

Nous ne revenons pas sur l'annulation de Monsieur TROEGELER et dont l'opposition s'étonne de la décision du Conseil d'Etat. Que se passerait-il s'ils étaient aux responsabilités, puisqu'à priori, ils ignorent la loi. Est-ce que leur légitimé à exercer un contrôle démocratique dans le conseil municipal n'est pas, du fait de cette ignorance avouée, remise en cause ? Plus que la loi, cette opposition ignore même le cadre législatif. Elle s'interroge régulièrement sur le temps de transmissions de la décision. C'est une décision du tribunal et non une décision des services municipaux.

Autre conséquence, c'est la perte d'information au fil du temps. Le groupe minoritaire argue qu'il n'a pas d'éléments sur le dossier de la fin anticipée des concessions. Le dossier a fait l'objet d'une séance d'explication approfondie pour tous les membres du conseil municipal il y a plus d'un an, en novembre 2020. Forcément, la série de démissions intervenues depuis, et la non-transmission apparente des informations entre les conseillers entrants et sortants est un frein pour la compréhension des dossiers des plus «jeunes» conseillers municipaux.

Dans cette période sanitaire compliquée, notre commune a réussi à se démarquer positivement. Nos politiques publiques sont reconnues au niveau local et récompensées au niveau national. Nous félicitons de nouveau, le maire de Grimaud pour l'obtention de la Marianne d'or pour ses actions en faveur de l'environnement. Nous nous associons également à ses remerciements en faveur du personnel communal.

Heureusement, nous, nous poursuivons notre travail et notre promesse de vous servir. Nous continuons à gérer la ville avec un esprit de bon père de famille et nous sommes heureux, pour la 18e année consécutive de ne pas avoir modifié les taux des impôts communaux. En cette période de crise, nous mettons toute notre énergie à proposer des manifestations de qualité, car le plus important pour nous, c'est la cohésion de notre commune.

Profitez bien des fêtes de fin d'année et prenez soin de vous et de vos proches.

Les membres de «Servir Grimaud» : Alain BENEDETTO, Philippe BARTHELEMY, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Romain CAIETTI, Frédéric CARANTA, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Christophe ROSSET, Gilles ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Natacha SARI, Michel SCHELLER, Den TUNG, Claire VETAULT.

La tribune de l'opposition

La vie municipale n'est pas un long fleuve tranquille :

Nous avons été informés, le 7 Septembre, que le Conseil d'Etat avait invalidé le mandat de Jean Marie TROEGELER car «Maître Troegeler était considéré comme entrepreneur municipal en vertu de certains articles du code électoral, eu égard au rôle prédominant qu'il exerce au sein de l'Association syndicale libre Port-Grimaud II».

Deux éléments nous interrogent :

- La réception de cette décision en mairie date du 23 Juin 2021, et la communication à Grimaud Autrement tardive, afin de pourvoir à l'invalidation de Maître TROEGELER. Deux mois de délai ; Est-ce l' éloignement géographique, une grève postale ou une défaillance numérique ? ou un certain mépris pour les membres de l'opposition ?

- Pourquoi Maître TROEGELER qui exerçait les mêmes fonctions d'administrateur dans la même entité Port Grimaud II, a-t-il pu auparavant et toute sérénité, exercer des fonctions de conseiller municipal lors d'une précédente mandature, sans jamais être remis en cause ?

Voilà qui ne manquait pas de nous laisser perplexes.

Perplexité grandissante dans l'après premier conseil municipal de rentrée, lors duquel nous avons installé notre nouvelle conseillère municipale Madame Juliette GRIMA.

Alors que le conseil se terminait, nous en étions à faire nos salutations d'usage, sans qu'il ne se passe, ni ne se dise, rien de particulier. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir à notre retour au domicile, 10 minutes après la fin de ce conseil, la convocation d'un nouveau conseil la semaine suivante le 28 Septembre, ont l'ordre du jour unique, portait sur la reprise anticipée des concessions des 3 entités de Port Grimaud, qui pour certaines, courent jusqu'en 2028.

Il s'agit d'un dossier d'une grande complexité, d'une grande technicité, ayant fait l'objet d'un audit, dont ni les membres de l'opposition, ni la conseillère départementale Véronique LENOIR n'ont pu prendre connaissance. 8 petits jours, pour être au fait d'un document compliqué, qui demande une étude sérieuse et approfondie des personnes appelées à se prononcer.

Que faut-il comprendre de cette précipitation à faire passer un dossier en force ?

Nous comprenons nous surtout, que les 3 entités de Port Grimaud ne resteront pas sans réagir, et lorsque nous avons évoqué, la possibilité que tout cela se termine en justice, il nous a été répondu que c'était un scénario envisageable…

Qui paiera ? l'ensemble des grimaudois !

Dans la perspective de cette nouvelle bataille, notre colistier Jean Jacques MULLER a laissé sa place à Monsieur Hubert MONNIER.

Les temps prochains risquent d'être fort agités. Les ressacs de notre belle mer à Port Grimaud, atteindront probablement notre beau château.

En attendant, et parce que nous vivons une époque complexe, voire cruelle, plus que jamais, nous vous adressons nos vœux bienveillants pour les fêtes, sans oublier, ceux qui sont seuls, qui sont démunis, ou qui ont perdu beaucoup, à l'instar des habitants de nos jolis hameaux.

Yvette ROUX, Virginie SERRA SIEFFERT, Juliette GRIMA, Hubert MONNIER

La Commission donne le coup d'envoi des travaux pour faire de **2022 l'Année européenne de la jeunesse**

A la suite de l'annonce faite par la présidente von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union 2021, la Commission a adopté ce jour sa proposition officielle visant à faire de 2022 l'Année européenne de la jeunesse. L'Europe a besoin de la vision, de l'engagement et de la participation de tous les jeunes pour construire un avenir meilleur, qui soit plus écologique, plus inclusif et plus numérique. Par cette proposition, l'Europe s'efforce d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir meilleures et plus nombreuses. La Commission publie, en outre, son dernier rapport de l'UE sur la jeunesse, qui donne un aperçu de la situation des jeunes Européens en ce qui concerne l'éducation, la formation, l'apprentissage, l'emploi et la participation civique et politique.

La Commission élabore actuellement son programme d'activités; toutes les parties intéressées seront invitées à soumettre leurs idées et propositions. Une enquête spéciale sur le portail européen de la jeunesse sera lancée dans les prochains jours. En collaboration avec d'autres institutions de l'UE, les Etats membres, des organisations de la société civile et des jeunes, la Commission mettra sur pied une série d'activités tout au long de l'année aux niveaux, européen, national, régional et local et elle envisagera de nouvelles initiatives. Ces activités porteront sur des questions qui touchent principalement les jeunes, conformément aux priorités mises en évidence dans les objectifs pour la jeunesse, comme l'égalité et l'inclusion, la durabilité, la santé mentale et le bien-être, ainsi que l'emploi de qualité. Elles associeront des jeunes au-delà de l'UE. La Commission invite les Etats membres à désigner un coordonnateur national chargé d'organiser leur participation à l'Année européenne de la jeunesse. La proposition de la Commission va à présent être examinée par le Parlement et le Conseil, qui tiendront compte des avis du Comité économique et social européen et du Comité des régions. Les manifestations et activités devraient débuter en janvier.

L'Office de Tourisme mise sur la qualité

Après avoir obtenu le renouvellement de son agrément pour les classements de meublés, l'Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud a finalisé, en septembre dernier, le renouvellement de sa marque Qualité Tourisme™.

Labellisé depuis août 2016, notre Office de Tourisme avait dû lancer le processus de renouvellement de sa labellisation fin 2019. Suite à un premier audit de la structure qui s'est déroulé les 25 et 26 novembre 2019, le Comité Régional de la Marque Qualité Tourisme™ a rendu un avis favorable lors de sa cession du 4 février 2020.

Compte tenu des évolutions relatives à la démarche qualité des offices de tourisme, survenues au 1er janvier 2020, pour valider définitivement ce renouvellement, l'Office a dû subir un audit «Mystère» par un cabinet spécialisé afin de valider ce renouvellement.

Ce processus a malheureusement été retardé du fait de la pandémie de COVID-19 et n'a pu se dérouler sur 2020 comme initialement prévu.

Ce dernier a été mené à bien par le cabinet Authentis en date du 24 septembre 2021. L'Office de Tourisme de Grimaud a obtenu un résultat particulièrement élevé de 97,81 % de taux de satisfaction, sur une grille d'évaluation de 278 critères, et a vu son classement renouvelé jusqu'en février 2025.

La marque Qualité Tourisme™, créée par l'État, sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées par les professionnels du tourisme, en vue d'améliorer continuellement leur activité et la satisfaction de leurs clientèles touristiques. L'Office de Tourisme est un référent pour tous les socio-professionnels du territoire qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche.

Ce renouvellement a été l'occasion de mener divers travaux d'amélioration de nos bureaux d'accueil, tant au village qu'à Port Grimaud. Il va aussi permettre à l'Office de préparer le renouvellement de sa Catégorie I en 2022 et d'envisager une adhésion prochaine au label «Accueil Vélo».

ALAIN BENEDETTO

MAIRE DE GRIMAUD

&

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITENT

UNE EXCELLENTE ANNÉE 2022

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie de voeux cette année. Retrouvez les voeux du maire sur la page facebook de la commune